

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le douze mai, à dix-neuf heures, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON.

Convocations du 05/05/2014

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	21
Nombre de membres votants :	23

ETAIENT PRESENTS : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Emilie FLAMIN, Edith RICQUE, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAULT, Joëlle JASSELIN, Frédéric BEGUIER, Magali ROPIQUET, Benoît GATEFAIT, Valérie POYART, Stéphanie ADAMSKI, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN., Virginie LESCOUEZEC.

ABSENTS EXCUSES : Jacques NOURRY et Rémy DELAGE.

M. DELAGE a donné procuration à M. CHATEAU, M. Jacques NOURRY à Edith RICQUE.

Madame Valérie POYART a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance a été envoyé à chaque membre. Monsieur JUILLET souhaite faire ajouter sa remarque sur le prêt relai TVA de 60 000 € contracté fin 2013 qui impacte le budget 2014 par son remboursement total dès 2014. M. NAULET lui avait répondu qu'en effet, c'est un choix qu'avaient fait les élus de l'époque pour ne pas alourdir davantage l'endettement de la commune. Le prêt relai TVA est soldé l'année suivante avec le produit du Fonds de Compensation de la TVA. Le reste du procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2014- 30 : VOTE DES SUBVENTIONS POUR 2014

Le Maire demande au conseil de voter les subventions qui seront accordées en 2014. Il propose que celles-ci soient identiques à celles votées en 2013.

En outre, il propose de rajouter une subvention à l'Ecurie Rabelais pour l'organisation du Rallye des Vins, pour relayer celle qui ne sera plus versée par la Communauté de Communes à la suite de sa fusion et de la modification de ses statuts. Il précise que le montant identique a été inclus dans l'attribution de compensation versée par la CCCVL à la commune.

Il propose également le vote d'une subvention à l'association OPOSUM, association à but humanitaire dans laquelle une jeune bellimontoise est investie, ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour la participation de l'école primaire au Championnat de France des échecs organisé au Havre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les montants suivants :

Associations	En €
Domaine scolaire	
Coopérative scolaire maternelle	360
Coopérative scolaire primaire	520
USEP Ecole primaire	380
A.P.E.	1200
Prévention routière	160
Voyages scolaires	6000
Voyage championnat Echecs	1000
Total du domaine scolaire	9 620
Domaine social	
Lire et Dire	750
Fond Local Emploi Solidarité	120
Restos-Relais du cœur	600
Croix Rouge	500
Secours populaire	600
Vie Libre	600
Club de l'amitié	500
Le plaisir de vivre	500
Total du domaine social	4 170

Domaine du Sport	
Centre d'instruction équestre d'Isoré	700
F.C. Beaumont	700
USEAB	7000
Ecurie Rabelais (pour le Rallye des vins)	6 000
La Bellimontoise	250
Total du domaine du sport	14 650
Domaines Divers	
Anciens combattants	600
Association des fêtes	1500
Comice agricole	300
La Protectrice Véronaise	450
OPOSUM	150
Total des domaines divers	3000
Total des subventions versées	31 440

2014-31 : ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil du non recouvrement de la taxe d'urbanisme concernant le permis de construire PC 0220920006 au nom de M. CAUCAT en raison de l'abandon du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur la somme de 1 629 € relative à la taxe d'urbanisme due par M. CAUCAT.

2014-32: MODIFICATION BUDGETAIRE N° 1

Il convient de financer les suppléments de dépenses décidées ci-dessus (admission en non-valeur). L'Adjoint aux finances propose les modifications suivantes :

Dépenses de Fonctionnement :

Article 6541 : Admission en non-valeur	+1 200 €
Article 022 : Dépenses imprévues	- 1 200 €

2014-33 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CC-CVL

Le Conseil Communautaire de Chinon, Vienne et Loire a décidé, lors de sa séance du 18/03/2014, de prendre la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques et d'adhérer au Syndicat Mixte ouvert « **Touraine Cher Numérique** ».

Conformément à l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis du Conseil Municipal des communes adhérentes est sollicité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de transférer à la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales ;

- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes au syndicat mixte ouvert « **Touraine Cher Numérique** ».

2014-34 : ADHESION AU PLAN INTERCOMMUNAL DE FORMATION DU CHINONNAIS

La CC-CVL propose à chacune de ses communes l'adhésion au Plan Intercommunal de Formation du Chinonnais, géré antérieurement par le S.I.V.V., en précisant que pour 2014, il serait réduit uniquement aux besoins de formations obligatoires d'hygiène et de sécurité. La participation demandée sera de 0.20 % de la part budgétaire du personnel de l'année, soit pour 2014 : environ 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au Plan Intercommunal de Formation du Chinonnais et accepte de payer une cotisation de 0.20 % de la part budgétaire du personnel.

2014-35 : VENTE DE LA PARCELLE AC 281

Conformément à ce qui a été inscrit au budget, la procédure de vente des terrains communaux se poursuit. M. Yvon BLANDIN a donné son accord pour acquérir la parcelle qu'il exploite (cadastrée AC 281) de 1 512 m², situé au lieudit « le Parc », pour la somme de 360 €. L'avis des Domaines a été sollicité mais n'a pas reçu de suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre la parcelle cadastrée AC 281 à M. Yvon BLANDIN au prix de 360 €.

2014-36 : ALIENATION d'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL N° 22

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2014 décidant de réaliser une enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie du chemin rural n° 22 longeant la propriété de M. Francis AUDEBERT, au lieudit « le paradis ».

Cette enquête publique a été réalisée du 10 au 21 mars 2014, le Commissaire enquêteur a donné un avis favorable à l'aliénation. Les propriétaires riverains ont également été mis en demeure d'acquérir cette parcelle à border.

M. AUDEBERT est le seul propriétaire joignant intéressé pour acquérir ce terrain. Il souhaite, en effet, y effectuer des travaux afin de solutionner le gros problème d'écoulement des eaux pluviales qui ruissellent de ses vignes et fragilisent ses caves situées en partie sous le chemin.

Les services des Domaines, sollicités dans le cadre de la procédure, ont estimé le prix à 0.20 € le m², soit 160 € pour une surface d'environ 800 m².

Le Maire, considérant le coût des travaux à réaliser pour résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales, travaux que M. AUDEBERT s'est engagé à prendre en charge, propose au conseil de vendre la future parcelle pour l'Euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition du Maire :

- ³⁵/₁₇ Décide de vendre la parcelle issue du découpage parcellaire du Chemin rural n° 22 ayant fait l'objet de l'enquête publique du 10 au 21 mars 2014, à M. Francis AUDEBERT pour l'Euro symbolique,
- ³⁵/₁₇ Prend note du fait que l'acquéreur prendra à sa charge les frais de géomètre et les frais de notaire,
- ³⁵/₁₇ Autorise le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

2014-37 : VENTE DE LA PARCELLE AK 108

Trois riverains de la parcelle AK 108 située au « Coudreaux » sont intéressés pour acquérir la partie non utilisée par le transformateur EDF en vue d'agrandir leur jardin. Le Service des Domaines a été sollicité pour chiffrer ce terrain conformément à la procédure légale et a estimé le prix à 5 € le m².

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la parcelle avait été achetée par la commune en 2010 au prix de 550.00 €, plus les frais de notaire et les frais de géomètre pour le découpage, soit 1 950 € pour la parcelle entière. Il souhaite donc fixer le prix de vente au « prix coûtant » pour éviter d'avoir à supporter les impôts fonciers et les frais d'entretien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire, et décide de vendre la parcelle AK 108 diminuée de la surface liée au transformateur EDF aux propriétaires riverains au prix de 350 € le terrain découpé en 3 parcelles

2014-38 : PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LES PEUPLERAIES

Les peupleraies de la Commune (environ 50 ha) sont situées en grande partie sur CINAIS et sont gérées par l'ONF conformément au Code forestier.

Pour 2014, le programme de travaux consiste en un élagage à 5 m des parcelles 1 et 2 totalisant 11.17 ha, pour un montant estimé à 4 000 €HT et un coût de maîtrise d'œuvre de 860 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme de travaux dans les peupleraies pour 2014, confie la maîtrise d'œuvre de ces travaux à l'ONF pour le prix de 860 € HT, et charge le maire de signer les pièces afférentes à ce dossier.

2014-39 : CONVENTION AVEC L'ETAT RELATIVE A LA SIRENE (SAIP)

Par délibération en date du 23 mai 2013, le Conseil Municipal a chargé le maire de signer une convention avec les services de l'Etat pour le raccordement de la commune au Système d'Alerte et d'Information de la Population (SAIP).

Or, à cette date, le Conseil n'avait pas été informé que sa décision entraînerait un coût pour la commune.

Il est ressorti, en effet, de l'expertise mandatée par les services de l'Etat, la nécessité de changer la sirène (qui est toujours en état de fonctionnement), de mettre à niveau l'armoire électrique et le disjoncteur différentiel, ce qui monte les frais à environ 15 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'annuler sa décision du 23 mai 2013, ce montant n'étant pas prévu au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler sa décision du 23 mai 2013 au sujet de la signature d'une convention avec l'Etat pour le raccordement de la commune au SAIP. Des essais cependant seront effectués périodiquement à l'initiative de la commission « Bâtiments ».

2014-40 : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE LA BARONNIERE

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire qui fait suite à sa demande, conjointe avec la commune d'Avoine, d'effacement des réseaux dans la rue de la Baronnière.

Cette opération a été chiffrée à 64 847.63 € TTC dont 16 266.13 € seraient à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le programme de travaux d'effacement des réseaux dans la rue de la Baronnière et accepte de prendre en charge la somme de 16 266.13 € qui sera inscrite sur le budget 2015.

2014-41 : MODIFICATION DU SUPPLEANT DU DELEGUE A LA CLI

Par délibération en date du 14 avril dernier, le Conseil Municipal a élu un délégué titulaire : Jacques NOURRY, et un délégué suppléant : Edith RICQUE à la Commission Locale d'Information de la Centrale nucléaire (CLI).

Mme RICQUE ayant décidé de renoncer à ce mandat, Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit M. Dominique AUDOUX comme délégué de la CLI.

2014-42 : ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Dans son article L 123-6, le Code de l'Action sociale et des Familles donne un délai de 2 mois à compter du renouvellement du Conseil Municipal pour nommer les membres qui siégeront au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Il convient donc de procéder à l'élection de 8 membres maximum au sein du Conseil, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin secret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'élire 8 membres au Conseil d'Administration du CCAS.

Une seule liste de candidats est proposée au vote de l'assemblée :

Mme Martine MILLET
Mme Joëlle JASSELIN
M. Frédéric BEGUIER
Mme Stéphanie ADAMSKI
Mme Bénédicte BACHET
Mme Emilie FLAMIN
Mme Magali ROPIQUET
M. Gaëtan THAREAU

Résultats du scrutin :

Nombre de votants (bulletins déposés)

: 23

Nombre de suffrages nuls

: 0

Nombre de suffrages exprimés

: 23

Sont ainsi déclarés élus : Martine MILLET, Joëlle JASSELIN, Frédéric BEGUIER, Stéphanie ADAMSKI, Bénédicte BACHET, Emilie FLAMIN, Magali ROPIQUET et Gaëtan THAREAU.

pour siéger, avec Monsieur le Maire, président de droit, ou son représentant, au Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale.

Monsieur le Maire informe qu'il a l'intention de nommer les membres suivants en complément : Nicole CHASSEGUET (représentant les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion), Robert ROUZIER (représentant des personnes handicapées), Marlène BOUCHERIE, Maryse MENIER, Roberte HARDOUIN, Monique BERRUER (représentant les associations des personnes âgées), Yvette DERNONCOURT et Valérie PERDRIAU. (à noter que l'Union Départementale des Associations Familiales n'avait pas de candidat à présenter).

Arrivée de Jacques NOURRY à 19 h 47.

DIVERS :

³⁵₁₇ Droit de préemption : En application de l'art. L 2122-23 du Code Général des Collectivités Locales, le Maire fait savoir au Conseil qu'il n'a pas exercé son Droit de préemption urbain relatif à l'ancien Plan d'Occupation des Sols, sur les parcelles suivantes :

- AE 720 et 723 situées au lieudit « les Granderies » pour une surface de 556 m²
- AB 387, située 6 rue de la Boulaiserie pour une surface de 3 286 m²
- AE 928 située au lieudit « les caves Simonneau » pour une surface de 60 m²
- AO 164 et 163 situées au lieudit « la Béruserie » pour une surface de 117 m²
- AD 1175 située 27 cité de la Charmille pour une surface de 92 m²
- AC 738, située 8 rue du Parc pour 532 m²

³⁵₁₇ Préparation de l'organisation des élections européennes du 25 mai 2014

³⁵₁₇ Les élus sont invités à visiter le centre opérationnel de la Gendarmerie de Tours.

³⁵₁₇ M. JUILLET demande des précisions sur le compte-rendu de la réunion de bureau du 23 avril dernier qui indique que le logement locatif 7 rue du 8 mai 1945 est destiné à être vendu. M. NAULET lui précise que l'aménagement de ce logement a été financé par un prêt PALULOS dont la convention signée avec l'Etat engage la commune à le louer jusqu'en 2017. Au cours du mandat précédent, de gros travaux de ravalement de façade ont été faits dans cette maison de bourg représentant plus de 7 années de loyer. Réaliser de nouveaux travaux coûteux d'isolation, pour répondre à la demande du locataire, ne paraît pas judicieux du fait de l'éventuelle vente de cette habitation qui sera débattue après 2017.

³⁵₁₇ Rythmes scolaires : informations sur l'assouplissement de la loi de réforme via le décret paru le 8 mai dernier. Le maire rappelle que les élus de l'ancienne CCV (Communauté de Communes du Véron) avaient décidé de travailler ensemble sur ce dossier depuis le début en raison des problématiques communes (Car, Garderie périscolaire).

Ils ont réfléchi sur l'opportunité de cet assouplissement.

Cette nouvelle mesure permettrait, en effet,

- 1- D'organiser des activités qui gagneront en qualité,
- 2- De privilégier le temps de repos pour les élèves de maternelle,
- 3- De privilégier un temps « au calme » pour les élèves du primaire (critère très demandé lors de l'enquête réalisée auprès des familles),
- 4- De disposer d'un personnel déjà en place et compétent qui en sera stabilisé (alors que l'ancienne formule d'une heure par soir aurait multiplié les intervenants en les précarisant avec des contrats de courte durée).

Il convient donc de demander une dérogation pour initier les TAPS sur une demi-journée avec les précisions suivantes :

- Les activités seraient organisées soit le jeudi, soit le vendredi après-midi pour tenir compte de la fatigue de l'enfant,
- Chaque jour d'activités (jeudi ou vendredi) serait organisé dans deux communes simultanément : Beaumont et Savigny un jour, Avoine et Huismes un autre jour en appliquant une rotation chaque année. (les communes qui bénéficieront du vendredi après-midi en activités, passeront au jeudi l'année suivante).
- Le transport scolaire de la journée contenant les TAPS aurait lieu après la cantine.
- Une pré-inscription est prévue en juin afin de faciliter l'organisation des activités.

Une réunion du comité de pilotage aura lieu le 20 mai à ce sujet pour valider ces propositions et un courrier explicatif sera adressé aux familles.

³⁵₁₇ La commission « Voirie » se réunira le 25 juin à 18 h 30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 20 h 10.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :

N°	Titre
30	Vote des subventions 2014
31	Admission en non-valeur
32	Modification budgétaire n° 1
33	Modification des statuts de la CC-CVL
34	Adhésion au Plan Intercommunal de Formation du Chinonais
35	Vente de la parcelle AC 281
36	Aliénation d'une partie du Chemin rural n° 22
37	Vente de la parcelle AK 108
38	Programme de travaux 2014 dans les peupleraies
39	Convention avec l'Etat relative à la sirène communale
40	Effacement des réseaux rue de la Baronnière
41	Modification du suppléant du délégué à la CLI
42	Election des membres du CCAS

Signature des membres présents

Nom	Signature	Nom	Signature
Bernard CHATEAU		AMIRAULT Thierry	
Vincent NAULET		Joëlle JASSELIN	
Martine MILLET		Frédéric BEGUIER	
Jacques NOURRY	Excusé A donné procuration à E. RICQUE	Magali ROPIQUET	
Emilie FLAMIN		Benoît GATEFAIT	
Rémy DELAGE	Excusé A donné procuration à B. CHATEAU	Valérie POYART	
Edith RICQUE		Stéphanie ADAMSKI	
Gérard GRANGE		Simon BERTON	
Dominique AUDOUX		Gaëtan THAREAU	
Bénédicte BACHET		Gilles JUILLET	
Maryse TEILLET		Nathalie TAPIN	
		Virginie LESCOUEZEC	